



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 03/03/15

Reçu en Préfecture le : 05/03/15
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 2 mars 2015
D - 2015/95

Aujourd'hui 2 mars 2015, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Ana maria TORRES, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Monsieur Benoît MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Madame Catherine BOUILHET,
M. Vincent FELTESSE (présent à partir de 15h45)

Excusés :

Madame Nathalie DELATTRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Edouard du PARC, Monsieur Yassine LOUIMI, Monsieur Jacques COLOMBIER

Groupe scolaire Condorcet. Restructuration partielle. Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D-2013/125 du 25 février 2013 vous avez décidé de confier la maîtrise d'oeuvre pour la restructuration partielle du groupe scolaire Condorcet au groupement POGGI Architecture (mandataire) avec les bureaux d'études SNC LAVALIN, GANTHA, SARL CRITAIR CUISINORME dont le coût prévisionnel des travaux a été évalué, en phase programme à 1 815 000 €HT -valeur juin 2012-.

Le programme comprend la création d'un pôle de restauration commun, la mise en oeuvre d'une isolation par l'extérieur avec une vêtture de type bardage, le remplacement des menuiseries, la mise en conformité de l'accessibilité de l'école élémentaire et la création d'une chaufferie.

Par délibération n° D-2013/542 du 23 septembre 2013, vous avez approuvé l'Avant-Projet Définitif portant le coût des travaux à 2 025 900,00 € HT – valeur juin 2012- et le marché de maîtrise d'oeuvre à 179 343,30 € HT.

En raison des nuisances sonores occasionnées, les travaux de bardage extérieurs des façades nord du Groupe scolaire, initialement prévus en octobre - novembre 2014 ont dû être reportés en juillet et août 2015.

En conséquence, la prolongation des délais d'exécution nécessite la modification du marché de maîtrise d'oeuvre comme suit :

Marché n° 2013/073

Groupement POGGI/SNC LAVALIN/GANTHA/SARL CRITAIR CUISINORME

	Montant en € HT
Montant du marché de maîtrise d'oeuvre après validation de l'APD	179 343,30
Montant du présent avenant	7 000,00
Nouveau montant du marché	186 343,30

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'oeuvre, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, en application de l'Article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 213 – article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 2 mars 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE